

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des HAUTES-ALPES  
Commune de Tallard

**Délibération du Conseil Municipal**

**Séance du 9 octobre 2020**

**N° 2020-45**

L'an deux mille vingt et le neuf octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué par courrier en date du deux octobre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en la salle polyvalente municipale, sise 1 Place Charles de Gaulle – Tallard (05130) ; sous la présidence de Jean-Michel ARNAUD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

Absents : 01

Etaients présents : M. Jean-Michel ARNAUD, Mme Sylvie LABBÉ, M. Daniel BOREL, Mme Marie-Christine LAZARO, M. Christian PAPUT, Mme Annie LEDIEU, M. Benjamin CORTESE, Mme Gabrielle RABOUIN, M. Fabien RAGE, Mme Jeanine MAMAN, Mme Nathalie MARTIN-MILLE, M. Mathieu GRUERE, Mme Chloé LALLEMAND, M. Fabien Malfatto.

Etaients absents/excusés, et ont donné pouvoir : M. Fernand BARD, Mme Martine PAUL, M. Martial FERRE, Mme Angélique DARTEVELLE, qui ont respectivement donné pouvoir à M. Daniel BOREL, à M. Jean-Michel ARNAUD, à Mme Sylvie LABBÉ, à Mme Marie-Christine LAZARO.

Etaients absents/excusés : M. Loïc GUIDONE

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Nathalie MARTIN-MILLE a été désignée parmi les membres du Conseil Municipal pour assurer les fonctions de secrétaire de séance ; fonctions qu'elle a acceptées.

\*\*\*\*\*

**Objet : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 31 août 2020**

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à prendre connaissance du Procès-verbal de la séance du 31 août 2020, tel que joint à la présente, et le met aux voix.

**DECISION**

Après avoir pris connaissance du Procès-Verbal annexé à la présente délibération, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

**POUR :** 18 Voix

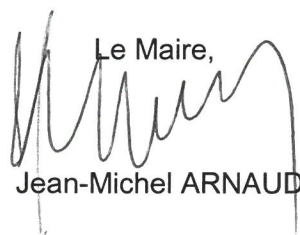
**CONTRE :** 00 Voix

**ABSTENTION(S) :** 00 Voix

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 31 août 2020.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Tallard les jours, mois et an susdits.



Le Maire,  
  
Jean-Michel ARNAUD

Envoyé en préfecture le 13/10/2020

Reçu en préfecture le 13/10/2020

Affiché le



ID : 005-210501706-20201009-202045-DE

